

## edito

### Modifications de la loi bioéthique : grande réforme sociétale du quinquennat

Dans le tumulte créé par la crise de la COVID-19 et sa reprise de par le variant delta ajouté aux interrogations multiples suscitées par le discours protecteur du chef de l'Etat, le vote définitif des modifications de la loi bioéthique passe presque inaperçu et « tombe » dans les oubliettes des médias.

Cependant, cette loi, après 22 mois de discussion au Parlement a fini par être définitivement adoptée le 29 juin dernier. Au moins deux modifications doivent être mises en exergue.

La première concerne la PMA. Celle-ci est désormais ouverte à toutes les femmes en âge de procréer et ce jusqu'à 43 ans. C'est un acquis majeur tant aux plans des libertés individuelles qu'à celui de l'égalité devant l'accès au progrès médical. Par cette mesure, la Représentation Nationale, de façon majoritaire, a considéré que cet interdit était discriminatoire à l'égard des femmes célibataires et de couples de femmes homosexuelles. De plus, un nouveau mode de filiation notarié est mis en place pour les enfants nés de ces couples.

Mais une autre modification très substantielle rompt avec le principe de l'anonymat, spécificité jusqu'à ce jour, des lois bioéthiques françaises. Il s'agit de la levée de l'anonymat des dons de gamètes. A l'avenir, toute personne née d'un don de sperme ou d'ovocyte pourra, si elle le souhaite, accéder à l'identité de son donneur à sa majorité sans pour autant pouvoir établir une quelconque filiation sur cette base. Le texte confirme bien l'absence de tout lien juridique.

L'accès uniquement à des données « non identifiantes » telles que l'âge ou les caractéristiques physiques, sera également possible passé 18 ans. Cette modification n'est pas sans soulever certaines inquiétudes. En effet, dans la mesure où toute PMA sera remboursée par la Sécurité Sociale, il faut s'attendre à un accroissement des demandes et à se trouver alors face à une pénurie de sperme. De plus, la levée partielle de l'anonymat risque de décourager les donneurs déjà peu nombreux. Devant cette pénurie pourra-t-on répondre de façon égalitaire à une demande de PMA pour causes médicales et à une demande pour convenance personnelle..?

D'autres modifications recèlent aussi une volonté de progrès sociétal. L'autoconservation des gamètes (ovocytes et spermatozoïdes) sera autorisée alors qu'elle n'était possible qu'en cas de problème de santé (cancer) ; de même le don du sang pour les homosexuels sera possible. Enfin une certaine recherche sur les embryons permettra de pratiquer des investigations sur les chimères, c'est-à-dire l'introduction de cellules humaines dans des embryons d'animaux. Cette approche est destinée à mieux décrypter certains mécanismes fondamentaux : causes de l'infertilité, développement d'organoïdes, lutte contre les cancers...

Cependant, reste interdite la GPA mais jusqu'à quand ? La « ROPA », ou « maternité partagée », qui consiste à ce que la femme qui ne porte pas l'enfant puisse donner ses ovocytes est également interdite, comme la PMA post-mortem.

Toutes ces modifications se cristallisent dans ce qui sera la grande réforme sociétale du quinquennat. Elles ne sont pas sans susciter désaccords et polémiques mais c'est le lot de toute démarche progressiste et humaniste.

N'oublions pas, malgré tout, que 67% des Français sont favorables à la PMA pour toutes.



**Pr Bernard Bioulac**

Directeur adjoint de l'ERENA – Directeur du site de Bordeaux - Professeur émérite à l'Université de Bordeaux, Membre de l'Académie Nationale de Médecine

## actualités



**Coup d'œil sur le programme des événements ERENA Bordeaux de la rentrée : des dates à inscrire dans votre agenda !**

### Ethique des choix et droits des patients en cancérologie



**Conférence-débat [Présentiel - Amphi Duguit, Bordeaux] et [En ligne] Mercredi 15 septembre de 19h à 21h**

La conférence propose d'explorer la question des choix en cancérologie. Mais de quels choix parle-t-on ? Les choix sont-ils toujours libres et éclairés, rationnels et acceptés ? Comment le patient réagit-il face à l'autonomie que lui offre la loi pour les décisions à prendre dans son parcours de soin ? Se saisit-il de ce droit ?

Les intervenants - philosophe, médecins oncologues du CHU de Bordeaux et de l'Institut Bergonié, membres de la Ligue contre le cancer Gironde - apporteront leurs regards croisés sur ces questionnements lors d'échanges avec le public, et avec l'éclairage éthique des membres de l'ERENA Bordeaux.

#### Programme et inscription ICI

Une conférence-débat organisée par l'ERENA Bordeaux, en collaboration avec le CHU de Bordeaux, l'Institut Bergonié et la Ligue contre le cancer Gironde.



### Ethique et Intégrité scientifique dans la recherche clinique



**Colloque [Présentiel - Amphi IMS, Hôpital Xavier Arnoz, Pessac] et [En ligne] Vendredi 26 novembre de 8h45 à 17h15**

Le concept d'intégrité scientifique est souvent lié à celui d'éthique de la recherche, notamment en matière de santé. Ce colloque propose d'explorer, avec les acteurs concernés, les questions de l'éthique et de l'intégrité scientifique dans la recherche clinique.

Qu'est-ce que l'intégrité scientifique dans la recherche clinique ? Quels sont les mécanismes et les garanties nécessaires ? Comment diffuser les informations scientifiques et développer la confiance dans les résultats de la recherche clinique ? Les différents acteurs impliqués dans la recherche clinique débattront de ces questions et en présenteront les enjeux lors de ce colloque.

#### Programme et inscription ICI

Un colloque organisé par l'ERENA Bordeaux et le CFPPS, centre de formation continue du CHU de Bordeaux



## brèves



### Découvrez les nouveaux DU en éthique de l'Université de Bordeaux !

Deux nouveaux Diplômes d'Université (DU) en éthique médicale sont proposés à la rentrée universitaire d'octobre 2021, sous la responsabilité pédagogique de membres de l'ERENA Bordeaux :

- DU "Ethique clinique et biomédicale"
- DU "Approfondissement en Ethique des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie"

#### Informations et inscription ICI

→ A paraître courant été 2021 : une lettre d'info « spéciale » sur les formations universitaires en éthique en ex-Aquitaine.



Retrouvez l'ensemble des événements sur



**AGENDA**

Désinscription / Changer d'adresse e-mail ICI

<https://bordeaux.espace-ethique-na.fr>  
<https://twitter.com/ErenaBordeaux>  
erena.bordeaux@chu-bordeaux.fr  
Tél. : 05 57 65 69 74